

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 juillet 2007. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes CMC (M. Chérif Ben ZINA) et Cabinet Mourad Guellaty (Mourad Guellaty).

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2006

(Unité : En Milliers de Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	5 156	7 842
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	39 478	1 134
AC 3- Créances sur la clientèle	3	273 946	173 682
AC 4- Portefeuille titres commercial	4	4 461	12
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	712	685
AC 6- Valeurs immobilisées	6	3 616	3 092
AC 7- Autres actifs	7	12 924	10 356
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>340 293</b>	<b>196 804</b>
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	431	18
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	4 907	7 919
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	313 059	175 765
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	964	2 229
PA 5- Autres passifs	12	14 389	4 451
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>333 750</b>	<b>190 382</b>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1- Capital		5 000	5 000
CP 2- Réserves		900	900
CP 4- Autres capitaux propres		2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés		-2 201	-2 280
CP 6- Résultat de l'exercice		121	79
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>6 543</b>	<b>6 422</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>340 293</b>	<b>196 804</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
Arrêté au 31 Décembre 2006  
(Unité : En Milliers de Dinars)

		<u>Note</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>				
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données		65 654	44 297
HB 2	Crédits documentaires		37 669	29 172
HB 3	Actifs donnés en garantie		-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>			<b>103 323</b>	<b>73 470</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>				
HB 4	Engagements de financement donnés		-	-
HB 5	Engagements sur titres		-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>				
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	14	2 445	2 574
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>			<b>2 445</b>	<b>2 574</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2006  
(Unité : En Milliers de Dinars)

		<u>Notes</u>	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/2005</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	15	17 732	10 063
PR 2	Commissions (en produits )	16	4 397	2 964
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	741	847
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement		5	0
<b>Total Produits d'Exploitation Bancaire</b>			<b>22 875</b>	<b>13 874</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-12 084	-5 210
CH 2	Commissions encourues		0	-1
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
<b>Total Charges d'Exploitation Bancaire</b>			<b>-12 085</b>	<b>-5 211</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>10 791</b>	<b>8 663</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	-2 682	-1 836
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	-80	-770
PR7	Autres produits d'exploitation		9	12
CH6	Frais de personnel		-6 277	-4 569
CH7	Charges générales d'exploitation	21	-1 294	-967
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-322	-487
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>145</b>	<b>45</b>
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		0	48
CH11	Impôt sur les bénéfices		-24	-14
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>121</b>	<b>79</b>
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>121</b>	<b>79</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2006**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

	Note	31/12/2006	31/12/2005
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		22 144	15 334
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-11 897	-5 097
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-102 219	-90 181
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		137 106	83 278
Acquisitions/cessions des titres de placement		-4 449	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-7 172	-4 924
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 873	-2 283
Impôts sur les sociétés payés		4	-2
<b><i>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</i></b>		<b>40 390</b>	<b>-3 875</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		5	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-107	-52
Acquisitions / cessions des immobilisations		-766	-130
<b><i>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</i></b>		<b>-868</b>	<b>-182</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emissions d'actions		-	-
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-1 265	-
Dividendes versés		-	-
<b><i>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</i></b>		<b>-1 265</b>	<b>-</b>
Variations nettes des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		38 258	-4 057
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		1 039	5 096
<b>Liquidités et équivalents en fin de l'exercice</b>	<b>22</b>	<b>39 297</b>	<b>1 039</b>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2006

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la Loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des Normes Comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la Norme Comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

*Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

**Comptabilisation des crédits à la clientèle**

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

**Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle**

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2006 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B1, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

**Provisions sur engagements**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪	<b>A</b> : actifs courants	0 %
▪	<b>B1</b> : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪	<b>B2</b> : actifs incertains	20 %
▪	<b>B3</b> : actifs préoccupants	50 %
▪	<b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

**2.2. Portefeuille d'investissement**

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par dérogation aux dispositions de la Norme relative aux placements, les dividendes sur les titres détenus par la banque ont été pris en compte en résultat avant la date d'approbation de leur distribution.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31 décembre 2006. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

**2.3. Comptabilisation des charges encourues**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

**2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

**2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

## 3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

**Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2006 un total de 5 156 MDT contre 7 842 MDT au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Caisse	1 350	1 433
B C T	3 730	6 321
C C P	76	88
<b>Total</b>	<b><u>5 156</u></b>	<b><u>7 842</u></b>

**Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2006, le total de cette rubrique a atteint 39 478 MDT contre 1 134 MDT au 31 décembre 2005, et se répartit entre les postes suivants :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Comptes des banques Tunisiennes	489	489
Comptes des banques étrangères	472	532
Prêts interbancaires	38 517	-
Placements en devise	-	113
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b><u>39 478</u></b>	<b><u>1 134</u></b>

**Note 3 – Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à 273 946 MDT contre 173 682 MDT au 31 décembre 2005 et s'analyse ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Comptes courants débiteurs	35 219	25 192
Comptes courants débiteurs fusionnées	6	37
Comptes courants en recouvrement	17 710	16 405
Portefeuille à court terme	15 495	18 681
Autres crédits à court terme	111 218	57 690
Effets en recette	9	173
Escompte commercial	19 434	28 196
Portefeuille à moyen terme	63 368	16 150
Portefeuille à long terme	3 197	3 366
Créances prises en charge par l'Etat	3 128	3 548
Avances sur bons de caisse	10	15
Avances sur compte à terme	30	457
<b>Libellé</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Crédit sur ressources spéciales (FONAPRA)	25	38
Autres Crédits sur ressources spéciales	617	650
Intérêts échus sur FONAPRA	-	150
Impayés	13 000	5 668
Créances douteuses	16 310	14 431
Créances rattachées créances prises en charge par l'Etat	34	-
Créances rattachées sur ressources spéciales	7	-
Créances rattachées c/c débiteurs	2 046	1 233
<b>Total brut</b>	<b><u>300 863</u></b>	<b><u>192 080</u></b>
Provisions	-11 926	-8 825
Agios réservés	-6 086	-4 956
Intérêts à courir sur CT	-3 947	-208
Intérêts à courir sur CMT	-1 141	-747
Intérêts à courir sur CLT	-	-57
Produits perçus d'avance	-3 817	-3 605
<b>Total Net</b>	<b><u>273 946</u></b>	<b><u>173 682</u></b>

**Note 4 – Portefeuille-titres commercial**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à 4 461 MDT contre 12 MDT au 31 décembre 2005 et s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Bon de trésor à plus d'un an	-	12
Bons de trésor assimilables à plus d'un an (BTA)	1 003	-
Bons de trésor assimilables à court terme (BTC)	3 500	-
Créances rattachées (BTA)	26	-
Créances rattachées (BTC)	-68	-
<b>Total</b>	<b><u>4 461</u></b>	<b><u>12</u></b>

**Note 5 – Portefeuille d'investissement**

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque et s'élève au 31 décembre 2006 à 712 MDT contre 685 MDT au 31 décembre 2005 se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
FOIRE INTERN DE TUN	3	3
B DU SUD	303	209
GIAB BEJA	47	47
PANOFORT	69	69
STE HOT DAR DHIAFA	30	30
STE FERMES OUESLATIA	5	5
STE IND DES PECHES	50	50
BNA	122	122
STB	-	7
LA MAISON DU BANQUIER	135	115
<u>Libellé</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
STE DE PROMOTION DES RESI TOURIS	105	105
PARTICIPA STE L'ECRIN HAMMAMET	50	50
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	10	10
STE BATAM	770	770
<b>GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Avance en compte courant associés (APB)</b>	<b><u>33</u></b>	<b><u>33</u></b>
<b>Total brut</b>	<b><u>1 733</u></b>	<b><u>1 626</u></b>
Provisions	-1021	-941
<b>Total net</b>	<b><u>712</u></b>	<b><u>685</u></b>

**Note 6 – Valeurs immobilisées**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2006 à 3 616 MDT contre 3 092 MDT au 31 décembre 2005 dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31/12/2005	Mvts Ex 2006		V.Brute au 31/12/2006	Amortissements			V.nette au 31/12/2006
		Acquisitions	Cessions		31/12/2005	Dotation	31/12/2006	
Terrain	4	-	-	4	-	-	-	4
Réévaluation terrains	1895	-	-	1895	-	-	-	1 895
Constructions	629	-	-	629	(540)	(16)	(556)	73
Réévaluation constructions	928	-	-	928	(348)	(43)	(391)	537
A A I	567	312	50	829	(528)	29*	(499)	330
Matériel de Transport	227	27	-	254	(46)	(49)	(95)	159
Matériel Informatique	658	95	-	753	(523)	(42)	(565)	188
M M B	758	328	-	1 086	(663)	(44)	(707)	379
Logiciels Informatiques	103	-	-	103	(74)	(23)	(97)	6
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45	-	-	-	45
<b>Total</b>	<b><u>5 814</u></b>	<b><u>762</u></b>	<b><u>50</u></b>	<b><u>6 526</u></b>	<b><u>(2 722)</u></b>	<b><u>(188)</u></b>	<b><u>(2 914)</u></b>	<b><u>3 616</u></b>

(\*) : Ce montant est constitué par :

- dotation aux amortissements de l'exercice : (21) MDT
- annulation amortissements sur AAI ancien local agence Mont plaisir : 50 MDT

**Note 7 – Autres actifs**

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2006 un solde de 12 924 MDT contre un solde de 10 356 MDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Comptes d'attente	1 413	1 285
Valeurs en recettes	25	5
Charges constatées d'avance	306	531
Produits à recevoir	476	98
Etat impôts et taxes	2 076	2 130
Créances sur personnel BFT	3 085	2 130
Charges reportées	25	105
Débiteurs divers	5 518	4 072
<b><u>Total</u></b>	<b><u>12 924</u></b>	<b><u>10 356</u></b>

**Note 8 – Banque Centrale et C.C.P.**

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
B.C.T. Dinars	-	-
B.C.T. Devises	431*	18
<b>Total</b>	<b><u>431</u></b>	<b><u>18</u></b>

(\*) : Le compte BCT Dollar présente des suspens crédits qui s'élèvent à 574 236 Dollars et qui s'est traduit par le solde créditeur pour ledit poste.

**Note 9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2006 à 4 907 MDT contre 7 919 MDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Correspondants locaux	579	596
Correspondants étrangers	54	98
Emprunts interbancaires devises	4 273	3 222
Dettes rattachées	1	2
Emprunts interbancaires	-	4 000
Dettes rattachées	-	1
<b>Total</b>	<b><u>4 907</u></b>	<b><u>7 919</u></b>

**Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2006 à 313 059 MDT contre 175 765 MDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Comptes courants en Dinars	35 335	33 048
Comptes courants fusionnées en Dinars	6	37
Gestion Automatique de Trésorerie	-	12
Comptes courants en Devises	6 874	7 320
Comptes placements en Devises	-	4 663
Comptes d'épargne	13 201	12 663
Comptes à terme	234 553	101 629
Bons de Caisse	8 124	6 191
Certificats de dépôts	1 000	1 000
Autres sommes dues à la clientèle	13 790	9 083
Dettes rattachées	176	119
<b>Total</b>	<b><u>313 059</u></b>	<b><u>175 765</u></b>

**Note 11 – Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à 964 MDT contre 2 229 MDT au 31 décembre 2005.

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Ligne de crédit extérieure	617	650
Dettes rattachées	4	4
FONAPRA	343	1 575
<b>Total</b>	<b><u>964</u></b>	<b><u>2 229</u></b>

**Note 12 – Autres passifs**

Le poste « Autres passifs » totalise au 31 décembre 2006 14 389 MDT contre 4 451 MDT au 31 décembre 2005 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques et charges	549	401
Provisions pour départ à la retraite	-	622
Comptes d'attente	3 872	1 012
Charges à payer	2 426	2 105
Etat, impôt et taxes	52	66
Prélèvements par virements Télé compensés	7 137	-
Autres	353	245
<b>Total</b>	<b><u>14 389</u></b>	<b><u>4 451</u></b>

La rubrique « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte qui s'élève au 31 décembre 2006 à 345 MDT représente le solde des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
<b>Total</b>	<b><u>345</u></b>	<b><u>345</u></b>

**Note 13 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde avant affectation au 31/12/05	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	solde au 31/12/06 avant affectation
Capital	5 000	-	-	5 000
Réserves	900	-	-	900
Autres capitaux propres (13.1)	2 723	-	-	2 723
Résultats reportés (13.2)	(2 280)	(79)	-	(2 201)
Résultat de l'exercice	79	79	121	121
<b>Total</b>	<b><u>6 422</u></b>	<b>-</b>	<b><u>121</u></b>	<b><u>6 543</u></b>

(13.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

**(13.2) Résultats reportés**

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires.

Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2006 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1 986	-2 114	-	-2 114
1 987	-	2	-2 112
1 988	-	890	-1 222
1 989	-	334	-887
1 990	-	333	-555
1 991	-	250	-305
1 992	-	20	-285
1 993	-	44	-241
1 994	-	101	-140



1 995	-	142	2
1 996	-734	-	-732
1 997	-989	-	-1 721
1998 (2 mois)	-411	-	-2 132
1998 (10 mois)	-665	-	-2 797
1 999	-	1 062	-1 735
2 000	-	584	-1 151
2 001	-	206	-945
2 002	-254	-	-1 199
2 003	-442	-	-1 641
2 004	-639	-	-2 280
2 005	-	79	-2 201

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium « A .B.C.I » et condamnant la « BFT » à payer 3,2 Millions de USD et les intérêts jusqu'à parfait règlement.
- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.
- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en Juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

#### Note 14 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » se compose au 31 décembre 2006 de la garantie reçue de l'Etat relative aux engagements de la relation SNCPA pour un montant de 2 445 MDT contre 2 574 MDT au 31 décembre 2005.

Les garanties réelles et personnels reçues ainsi que les garanties reçues des banques de la clientèle ne sont pas comptabilisées et ne sont pas présentées parmi les garanties reçues.

#### Note 15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2006 à 17 732 MDT contre 10 063 MDT au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	458	145
Intérêts sur créances sur la clientèle	14 947	8 527
Revenus assimilés	2 327	1 391
<b>Total</b>	<b><u>17 732</u></b>	<b><u>10 063</u></b>

#### Note 16- Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élèvent au 31 décembre 2006 à 4 397 MDT contre 2 964 MDT au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 533	1 107
Opérations de change	272	243
Opérations de commerce extérieur	736	575
Etudes	1 825	977
Avals et cautions	-	-
Autres	31	62
<b>Total</b>	<b><u>4 397</u></b>	<b><u>2 964</u></b>

#### Note 17 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élèvent au 31 décembre 2006 à 741 MDT contre 847 MDT au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Gains nets sur titres de transactions	111	-
Gains nets sur opérations de change	627	846
Gains nets sur titres de placement	3	1
<b>Total</b>	<b><u>741</u></b>	<b><u>847</u></b>

**Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2006 à 12 084 MDT contre 5 210 MDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	440	196
Intérêts sur dépôts de la clientèle		
• dépôts à vue	481	198
• dépôts d'épargne	462	433
• dépôts à terme	10 128	4 053
• bons de caisse	341	287
• certificats de dépôt	43	43
• placement en devises	189	-
<b>Total</b>	<b><u>12 084</u></b>	<b><u>5 210</u></b>

**Note 19 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Le solde de ce poste s'élèvent au 31 décembre 2006 à 2 682 MDT contre 1 836 MDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Reprise sur provisions pour agios réservés	191	121
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(3 292)	(1300)
Reprise de provisions pour risque et charges sur retraite anticipée	621	-
Reprise de provisions pour risque et charges sur impôts	61	-
Dotations aux provisions pour risque et charge	(208)	-
Dotations aux provisions sur retraite anticipée	-	(621)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(78)	(7)
Créances passées par pertes	23	(29)
<b>Total</b>	<b><u>(2 682)</u></b>	<b><u>(1 836)</u></b>

**Note 20 – Dotation aux provisions sur titres de participation**

Les dotations sur titres de participation ont atteint au 31 décembre 2006 un total de 80 MDT contre 770 MDT au 31 décembre 2005, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Dotation aux provisions sur titres de participation BATAM	-	770
Dotation aux provisions sur titres de participation DAR EL DHIEFA	30	-
Dotation aux provisions sur titres de participation ECRIM HAMMEMET	50	-
<b>Total</b>	<b><u>80</u></b>	<b><u>770</u></b>

**Note 21 – Charges générales d'exploitation**

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2006 un total de 1 294 MDT contre 967 MDT au 31 décembre 2005, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Loyers	441	340
Entretiens et réparations	112	104
Impôts et taxes	12	10
Frais divers d'exploitation	729	513
<b>Total</b>	<b><u>1 294</u></b>	<b><u>967</u></b>

**Note 22 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2006, 39 296 MDT contre 1 039 MDT au 31 décembre 2005 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2006	31/12/2005
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5 156	7 842
Créances sur les Etablissements Bancaires	39 478	1 134
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(431)	(18)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(4 907)	(7 919)
<b>Total</b>	<b><u>39 296</u></b>	<b><u>1 039</u></b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne - (BFT) » arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception de l'absence de confirmations reçues des avocats de la banque, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- Jusqu'à l'émission de ce rapport, nous n'avons pas reçu des avocats de la banque, de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours et les risques financiers.
- Les provisions constituées par la banque au 31 décembre 2006 s'élèvent à 13 596 mille dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la « Banque Centrale de Tunisie » s'élève à 60 599 mille dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 décembre 2006 de 47 003 mille dinars contre 25 258 mille dinars au 31 décembre 2005. Cette augmentation de l'insuffisance de provision en 2006 pour un montant 21 745 mille dinars provient principalement du risque estimé sur les engagements dans le secteur oléicole à hauteur de 9 766 mille dinars.

A notre avis, et sous réserves de ce qui est précédemment mentionné, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Dans le cadre du litige qu'oppose la « BFT » à l'« ABCI », nous vous informons que le 23 juillet 1987, une sentence arbitrale a été rendue par la Chambre de Commerce Internationale revêtue de l'exequatur en France par jugement du 03 septembre 1987, condamnant la « BFT » à payer à l'« ABCI » la somme de 3,2 millions de USD majorés éventuellement des intérêts au taux LIBOR jusqu'à parfait règlement. Cependant, il est à noter que suivant un accord transactionnel signé en date du 7 juin 1989 et non respecté par l'« ABCI. », cette dernière renonce à poursuivre l'exécution, en Tunisie comme à l'étranger, de la sentence arbitrale du 23 juillet 1987. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue finale de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque n'a été constituée au niveau des états financiers.

**II - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

**1/** Le capital social de la banque s'élève au 31 décembre 2006 à 5 000 mille dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis, à cette date, pour les banques soit 10 000 mille dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit. Cependant, et selon les dispositions de la Loi n° 2006-19 portant modification de la Loi n° 2001-65, à partir du 2 mai 2007, le capital minimum requis pour les banques s'établit à 25 000 mille dinars.

**2/** Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont négatifs de 40 485 mille dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires, au 31 décembre 2006, de 66 835 mille dinars.

**3/** Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

**4/** D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Banque Franco-Tunisienne » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2006.

Tunis, le 25 juin 2007

**P/ Cabinet Mourad Guellaty**  
Mourad GUELLATY

**P/ CMC – DFK International**  
Chérif BEN ZINA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006.**

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas été avisés par votre Conseil d'Administration de conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'opérations entrant dans le cadre des dits articles.

Tunis, le 25 juin 2007

**P/ Cabinet Mourad Guellaty**  
Mourad GUELLATY

**P/ CMC – DFK International**  
Chérif BEN ZINA